

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 7-369-1927 promulguant le décret du 5 juillet 1927 portant révision provisoire des traitements et parlés d'office des magistrats coloniaux.

n° 7-369-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 août 1927

Numéro JO
n° 369 du 31/08/1927

Date du numéro
31 août 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier à de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 régissant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 5 juillet 1927 portant révision provisoire des traitements et parité d'office des magistrats coloniaux,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er, — Est promulgué dans la colonie le décret du 5 juillet 1927, portant révision provisoire des traitements et parité d'office des magistrats coloniaux. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Chapon-Baissac.